



PROCÈS-VERBAL N°03 Saison 2019-2020

C.D.T.I.S. LOIRET 45

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : 07 Mars 2020
à : 09h00
Siège du DISTRICT

Présidence : M. JAHIER Bernard

Présents : MM. GOSSEC José - MINIER Daniel - THOMAS Serge –
JOUBERT Eric - SCHEURER Jean Claude -
CHEVY Pascal – JOJON Jean Claude -

☆☆☆☆☆☆☆☆

1. DISTRICT DU LOIRET

1.1. Présentation de la C.D.T.I.S. 2019 - 2020

Le Président de la C.D.T.I.S. présente la composition de la Commission :

M. JAHIER Bernard, Président de la CDTIS 45,
M. GOSSEC José, Secrétaire de la CDTIS 45,
M. MINIER Daniel, Membre de la CDTIS 45,
M. THOMAS Serge, Membre de la CDTIS 45,
M. JOUBERT Eric, Membre de la CDTIS 45,
M. SCHEURER Jean Claude, Membre de la CDTIS 45,
M. CHEVY Pascal, Membre de la CDTIS 45,
M. JOJON Jean Claude, Membre de la CDTIS 45,

1 -Tableau reprenant par Compétition tous les Clubs du LOIRET de L2 à D5,
comprenant les installations Terrains (Gazon et Synthétique Sye) et Eclairages.

2-Tableau de toutes les installations du LOIRET avec date d'anniversaire pour visite à effectuer.

VISITES REALISEES DEPUIS LE DEBUT Décembre 2019 - 2019/2020.

1.2. Visites Installations effectuées par la C.D.T.I.S. 2019/2020

- FLEURY les AUBRAIS- Stade Fernand SASTRE N°1 Sye- Honneur - NNI 45 147 01 01
Cette installation était classée en Niv 5 jusqu'au 15/06/2027 (terrain en Herbe).
Participation du Président de la CDTIS les 11 et 18 Septembre 2019 aux réunions de chantier.
 - Demande de classement le 24/09/2019 (Niveau 4 SYE)
 - Suite visite CDTIS 45 le mercredi 24 Septembre 2019
 - Reçu demande de classement fédéral Niveau 4 SYE
 - Reçu les plans modifiés suite aux travaux
 - Reçu rapport de visite des installations (photos)
 - Reçu courrier de la Ville de FLEURY les AUBRAIS concernant les travaux pour un class. Niv 4.
 - Reçu arrêté municipal de la Ville de FLEURY les AUBRAIS avec avis favorable pour la construction d'un terrain synthétique, de rénovation de vestiaires, d'un Parking pour officiels dans le stade, en date du 28 janvier 2019.
 - Reçu dossier complet :
(plans, études et réalisations suivant PC 045-234-18-B0199 du 07 / 12 / 2018).

Envoi de L'A.O.P. et du P.V. de la Commission de Sécurité.

La CDTIS transmet le dossier à la CRTIS pour transfert à la CFTIS le 07 Novembre 2019.

Inauguration des Installations par la Municipalité le Mercredi 27 Novembre 2019 à 15 H 00.

Présence des Elus de FLEURY les AUBRAIS,

Représentants du DISTRICT 45,

MM. Bernard BOURILLON, Jean Luc MATHIEU, Bernard JAHIER

La LIGUE CENTRE VAL DE LOIRE, (L.C.V.L.), M. PORTENSEIGNE.

Suite PV N° 4 de la C.F.T.I.S. du 19 Décembre 2019. Classement Niv. 5 Sye Jusqu'au « à Septembre 2029

- PITHIVIERS le VIEIL – Municipal N°1 - Honneur - NNI 45 253 01 01.
Cette installation était classée en Niv 6 jusqu'au 01/06/2017.
 - Visite effectuée par la CDTIS 45 le Lundi 16 Septembre 2019.
 - Demande pour un classement Niv 5 Terrain en Herbe.
 - La CDTIS constate que les buts ne sont pas conformes.
 - Demande une mise en conformité.

La CDTIS transmet le dossier à la CRTIS pour classement en Niv 5.
Reçu PV de la C.R.T.I.S., ne se prononce pas pour le Classement.

 - **Attente des modifications à apporter.**

- MARDIE – Stade Municipal - NNI 45 194 01 01,

- **Club E. Avt Garde BOIGNY CHECY MARDIE BOU.**
Cette installation était classée en Niv Foot à 11 jusqu'au 07/07/2025.
 - Visite le Mardi 17 Décembre 2019 à 14 H 30.
 - Demande pour un classement Niv 6 Terrain en Herbe.
 - Demande faite par la Mairie de MARDIE.

La CDTIS transmet le dossier à la CRTIS pour classement en Niv 6, le 21 Janvier 2020.

- **CEPOY – Stade Raoul NORDLING - NNI 45 061 01 01.**
Club U.S. CEPOY – CORQUILLEROY .
Cette installation était classée en Niv 5 jusqu'au 12/06/2019.
 - Visite effectuée par la CDTIS 45 le Mercredi 18 Décembre 2019.
 - Demande pour un classement Niv 5 Terrain en Herbe.
 - La CDTIS constate que les bancs sont conformes aux règlements.
 La CDTIS transmet le dossier à la CRTIS pour classement en Niv 5, le 21 Janvier 2020.

- **CEPOY – Stade Raoul NORDLING - NNI 45 061 01 01.**
Cette installation n'était pas classée pour le Football. (Ancien terrain de Rugby).
 - Visite effectuée par la CDTIS 45 le Mercredi 18 Décembre 2019.
 - Demande pour un classement Niv Foot à 11, Terrain en Herbe.
 - La CDTIS constate que les bancs sont conformes aux règlements.

La CDTIS transmet le dossier à la CRTIS pour classement en Niv Foot à 11, le 21 Janvier 2020.

- **St DENIS en VAL – Stade de CHEMEAU N°1 Honneur - NNI 45 274 01 01.**
Cette installation était classée Niv. 5 jusqu'au 18 Avril 2019.
 - Visite effectuée par la CDTIS 45 le Mardi 07 Janvier 2020.
 - Demande pour un classement Niv. 5, Terrain en Herbe.
 - La CDTIS constate que les bancs sont conformes aux règlements.
 La CDTIS transmet le dossier à la CRTIS pour classement en Niv. 5, le 29 Janvier 2020.

- **St DENIS en VAL – Stade de CHEMEAU N°2 Annexe 2 - NNI 45 274 01 02.**
Cette installation était classée Niv. 5 jusqu'au 18 Avril 2019.
 - Visite effectuée par la CDTIS 45 le Mardi 07 Janvier 2020.
 - Demande pour un classement Niv. 5, Terrain en Herbe.
 - La CDTIS constate que les bancs sont conformes aux règlements.
 La CDTIS transmet le dossier à la CRTIS pour classement en Niv 5, le 29 Janvier 2020.

- **St DENIS en VAL – Stade de CHEMEAU N°3 Annexe 3 - NNI 45 274 01 03.**
Cette installation n'était pas classée pour le Football.
 - Visite effectuée par la CDTIS 45 le Mardi 07 Janvier 2020.
 - Demande pour un classement Niv. 6, Terrain en Herbe.
 - La CDTIS constate que les bancs sont conformes aux règlements.

La CDTIS transmet le dossier à la CRTIS pour classement en Niv. 6, le 29 Janvier 2020.

- **FAY aux LOGES** – Stade Paul LLEU N°2 Annexe 2 - NNI 45 142 01 02.
 Cette installation était classée Niv. 6 jusqu'au 01 Juin 2017.
 - Demande pour un classement Niv. Foot à 11, Terrain en Herbe.
 - Visite effectuée par la CDTIS 45 le Mercredi 08 Janvier 2020.
 - La CDTIS constate le manque de bancs conformément aux règlements.
 Demande pour un classement Niv. Foot à 11, Terrain en Herbe.

La CDTIS transmet le dossier à la CRTIS pour class Niv Foot à 11. Pour le terrain N° 2 Annexe 2, la CDTIS 45 sollicite le Classement du terrain N°1, au Niv 5, NNI 45 142 01 01. à dater de ce jour pour que les deux terrains soient classés à la même date.

- **ORLEANS LA SOURCE** – Stade JANCOU - CONCYR N°1 Honneur - NNI 45 234 05 01.
 Cette installation était classée Niv. 6 jusqu'au 01 Juillet 2019.
 - Visite effectuée par la CDTIS 45 le Mardi 14 Janvier 2020.
 - Demande pour un classement Niv. 6, Terrain en Herbe.
 - La CDTIS constate que les bancs sont conformes aux règlements.

La CDTIS transmet le dossier à la CRTIS pour classement en Niv. 6, le 21 Janvier 2020.

- **St DENIS de l'HOTEL** – Stade CREBEZEAUX N°1 Honneur - NNI 45 273 01 01.
 Cette installation était classée Niv. 5 jusqu'au 02 Décembre 2019.
 - Visite effectuée par la CDTIS 45 le Mercredi 15 Janvier 2020.
 - Demande pour un classement Niv. 5, Terrain en Herbe.
 - La CDTIS constate que les bancs sont conformes aux règlements.

La CDTIS transmet le dossier à la CRTIS pour classement en Niv. 5, le 21 Janvier 2020.

- **St DENIS de l'HOTEL** – Stade CREBEZEAUX N°2 Annexe 2 - NNI 45 273 01 02.
 Cette installation était classée Niv. 6 jusqu'au 01 Juin 2017.
 - Ce terrain a été déclassé par la Mairie, et interdit au Football .
 - Toutefois un autre terrain n'étant pas classé à ce jour à côté du terrain d'HONNEUR peut être classé sous le NNI 45273 01 02, cette aire de jeu servant régulièrement aux jeunes avec 2 terrains Foot à 8.
 - Visite effectuée par la CDTIS 45 le Mercredi 15 Janvier 2020.
 - Demande pour un classement Niv. Foot à 11, Terrain en Herbe.

La CDTIS transmet le dossier à la CRTIS pour classement en Niv. Foot à 11, le 21 Janvier 2020.

- **TRAINOU** – Stade Municipal N°1 Honneur - NNI 45 327 01 01. Rue du STADE

Cette installation était classée Niv.6 - jusqu'au 01 Septembre 2019.

- Visite effectuée par la CDTIS 45 le Mercredi 08 Janvier 2020.
- Demande pour un classement Niv. 6, Terrain en Herbe.
- La CDTIS constate que les bancs sont conformes.

La CDTIS transmet le dossier à la CRTIS pour classement en Niv. 5, le 10 Février 2020.

- **TRAINOU** – Stade Municipal N°2 Honneur - NNI 45 327 02 01. Rue de CARRIERE

Cette installation était classée Niv.6 - jusqu'au 30 Juin 2019.

- Visite effectuée par la CDTIS 45 le Mercredi 08 Janvier 2020.
- Demande pour un classement Niv. 6, Terrain en Herbe.
- La CDTIS constate que les bancs sont conformes.

La CDTIS transmet le dossier à la CRTIS pour classement en Niv. 5, le 10 Février 2020.

- **BEAUGENCY**– Stade Maurice DUBREUIL N°1 Honneur - NNI 45 028 01 01.

Cette installation était classée Niv.5 - jusqu'au 12 Juin 2019.

- Visite effectuée par la CDTIS 45 le Mardi 21 Janvier 2020.
- Demande pour un classement Niv. 5, Terrain en Herbe.
- La CDTIS constate que les bancs sont conformes.

La CDTIS transmet le dossier à la CRTIS pour classement en Niv. 5, le 11 Février 2020.

- **BEAUGENCY**– Stade Maurice DUBREUIL N°2 Annexe 2 - NNI 45 028 01 02.

Cette installation était classée Niv.6 - jusqu'au 01 Juin 2017.

- Visite effectuée par la CDTIS 45 le Mardi 21 Janvier 2020.
- Demande pour un classement Niv. 6, Terrain en Herbe.
- La CDTIS constate qu'il n'existe pas de bancs remplaçants.

La CDTIS transmet le dossier à la CRTIS pour classement en Niv. 6, le 11 Février 2020.

- **BEAUGENCY**– Stade Maurice DUBREUIL N°3 Annexe 3 - NNI 45 028 01 03.

Cette installation était classée Niv.Foot à 11 - jusqu'au 06 Juillet 2022.

- Visite effectuée par la CDTIS 45 le Mardi 21 Janvier 2020.
- Demande pour un classement Niv. Foot à 11, Terrain en Herbe.
- Pas de main courante, Vestiaires du terrain Annexe 2
- La CDTIS constate qu'il n'existe pas de bancs remplaçants.
-

La CDTIS transmet le dossier à la CRTIS pour classement en Niv. Foot à 11, le 11 Février 2020.

- **BEAUGENCY**– Stade Maurice DUBREUIL N°4 Annexe 4 - NNI 45 028 01 04.

Cette installation était classée Niv. Foot à 8 - jusqu'au 06 Juillet 2022.

- Visite effectuée par la CDTIS 45 le Mardi 21 Janvier 2020.
- Demande pour un classement Niv. Foot à 8, Terrain en Herbe.
- Pas de main courante, Vestiaires du terrain Honneur N°1
- La CDTIS constate qu'il n'existe pas de bancs remplaçants.
-

La CDTIS transmet le dossier à la CRTIS pour classement en Niv. Foot à 8, le 11 Février 2020.

- **BEAUGENCY**– Stade Paul LEBUGLE N°2 Sye , Annexe 2 Sye - NNI 45 028 02 02.

Cette installation n'était pas classée.

- Visite effectuée par la CDTIS 45 le Mardi 21 Janvier 2020.
- Demande pour un classement Niv. Foot à 8, Terrain Sye.
- Pas de main courante, Cloture Hr 02,00 m. Vestiaires du terrain Honneur N°1
- La CDTIS constate qu'il existe des bancs Remplaçants et Officiels conformes.
-

La CDTIS transmet le dossier à la CRTIS pour classement en Niv. Foot à 8 Sye, le 11 Février 2020.

- **St CYR en VAL**– Stade A. Marie COLAS des FRANCS N°1 Honneur - NNI 45 272 02 01.

Cette installation était classée Niv.5 - jusqu'au 30 Août 2027.

- Visite effectuée par la CDTIS 45 le Mercredi 29 Janvier 2020.
- Suite à un rapport d'Arbitre indiquant des défauts auprès des buts, dangereux pour les acteurs.
- Demande pour un classement Niv. 5, Terrain en Herbe.
- La CDTIS constate que les buts et les bancs sont conformes.
- Constate que la mairie est intervenue pour régulariser la situation.

La CDTIS transmet le dossier à la CRTIS pour classement en Niv. 5, le 11 Février 2020.

Confirmation du Niv 5 jusqu'au 30 Août 2027.

- **St CYR en VAL**– Stade A. Marie COLAS des FRANCS N°2 Annexe 2 - NNI 45 272 02 02.

Cette installation était classée Niv.5 - jusqu'au 30 Août 2027.

- Visite effectuée par la CDTIS 45 le Mercredi 29 Janvier 2020.
- Suite à un rapport d'Arbitre indiquant des défauts auprès des buts, dangereux pour les acteurs.
- Demande pour un classement Niv. 5, Terrain en Herbe.
- La CDTIS constate que les Buts et les bancs sont conformes.
- Constate que la mairie est intervenue pour régulariser la situation.
-

La CDTIS transmet le dossier à la CRTIS pour classement en Niv. 5, le 11 Février 2020.

Confirmation du Niv 5 jusqu'au 30 Août 2027.

1.3. Visites du contrôle des Eclairages effectuées par la C.D.T.I.S. 2019 – 2020

- **CHATEAUNEUF sur LOIRE – Stade du LIEVRE D'OR N° 1 Sye - NNI 45 082 01 01.**

Cet éclairage sera classé en niveau E Foot à 11 jusqu'au 21/12/2017

- Demande de classement le 22/10/2019.

Suite à travaux effectués sur l'éclairage. Mise en place de LAMPES LED.

Par l'entreprise SOMELEC Loiret et Contrôle Electrique par le bureau VERITAS.

Contrôle effectué le Lundi 21 Octobre 2019 par la CDTIS 45

- Eclairage moyen Horizontal : 225 Lux.
- Facteur d'uniformité : 0,72.
- Rapport E min/E maxi : 0,53.

La CRTIS doit se prononcer pour un Classement éclairage en Niv. E 4 jusqu'au 19/04/2021.

En attente de confirmation de la CRTIS qui doit transmettre à la CFTIS.

Reçu avis de la CRTIS qui n'accepte pas un Niv E4 considérant que les travaux réalisés correspondent à un classement Neuf et non Confirmation.

Dossier suivi par un membre de la C.D.T.I.S. avec la L.C.V.L., attente de décisions.

La CDTIS transmet le dossier à la CRTIS pour un classement Niv. E 4,

le 29 Janvier 2020 par un membre de la CDTIS 45

- **CHATEAUNEUF sur LOIRE – Stade du LIEVRE D'OR N°1 Honneur Sye - NNI 45 082 01 01.**

La CRTIS prend connaissance de la demande de Classement Eclairage Niv. E 5.

Lors de sa réunion du 10 Décembre 2019.

A réception du contrôle photométrique revu et du dossier technique complet,

la demande en E 4 sera transmise à la C.F.T.I.S.

La C.R.T.I.S. prononce le Classement de cette Installation en Niveau Niv. E 5, jusqu'au 21 Octobre 2021.

Suite appel de M. MALBRAND Guy de la C.R.T.I.S., demandant de produire un document signé des Elus de CHATEAUNEUF pour une demande changement de Niveau et de transmettre ce document à la C.R.T.I.S. - LCVL, du Lundi 09 Mars 2020 pour classement Niveau E 4. (Doc par ST)

- **St DENIS de l'HOTEL** – Stade CREBEZEAUX N°1 Honneur - NNI 45 273 01 01.

Cet éclairage était classé en niveau E 3 jusqu'au 25/01/2015.

- Après plusieurs visites le classement n'était plus conforme.
- Le contrôle ayant été effectué par la Mairie, modification des lampes.
- Une interdiction à été demandée par la mairie pour ne pas utiliser l'éclairage.

- Contrôle effectué le Mercredi 15 Janvier 2020 par la C.D.T.I.S. 45.
- Eclairage moyen Horizontal : 220 Lux.
- Facteur d'uniformité : 0,71.
- Rapport E min/E maxi : 0,52.

- La CDTIS transmet le dossier à la CRTIS pour un classement Niv. E 4.
- Transmis à la C.R.T.I.S – LCVL le 03 Février 2020.

- **BOUZY LA FORET**– Stade du BRIOU N°1 - NNI 45 049 01 01.

- Demande de classement le 22/10/2019.

Contrôle effectué le Mercredi 23 Octobre 2019 par M. CHEVY Pascal

- Eclairage moyen Horizontal : 107 Lux.
- Facteur d'uniformité : 0,21.
- Rapport E min/E maxi : 0,10.

La CDTIS Confirme que cet Eclairage ne peut être classé pour la Compétition.

- **COULLONS** – Stade Municipal N°1 Honneur - Eclairage - NNI 45 108 01 01.
- Cette installation n'était pas classée. Après une première Visite en 2015.
- Demande du Club pour évoluer en Division Départementale.
- Visite effectuée par la CDTIS 45 le Mercredi 22 Janvier 2020.
- Eclairage moyen Horizontal : 54 Lux.
- Facteur d'uniformité : 0,06.
- Rapport E min/E maxi : 0,025.

- Demande pour un classement Niv. EFoot à 11.
- La CDTIS 45, confirme que l'éclairage ne peut être classé pour une rencontre de Championnat Départemental.
- Transmis décision à la Commission des Championnats du DISTRICT LOIRET 45.

La CDTIS Confirme que cet Eclairage ne peut être classé pour la Compétition.

La CDTIS transmet le dossier à la CRTIS pour un NON classement, le 21 Janvier 2020.

1.4. Visites du contrôle des GYMNASSES Installations et Eclairages effectuées par la C.D.T.I.S. 2019 – 2020

- **St DENIS de l'HOTEL – Gymnase CREBEZEAUX - NNI 45 273 99 01.**
 - Cette installation n'était pas classée.
 - Visite effectuée par la CDTIS 45 le Mercredi 15 Janvier 2020.
 - Demande pour un classement Niv. Futsal 4.
 - Ce gymnase est prévu pour le BASKET et le HAND.

La CDTIS transmet le dossier à la CRTIS pour classement en Niv. Futsal 4, le 21 Janvier 2020.

- **St DENIS de l'HOTEL – Gymnase CREBEZEAUX - Eclairage - NNI 45 273 99 01.**
 - Cette installation n'était pas classée.
 - Visite effectuée par la CDTIS 45 le Mercredi 15 Janvier 2020.
 - Eclairage moyen Horizontal : 406 Lux.
 - Facteur d'uniformité : 0,44.
 - Rapport E min/E maxi : 0,24.
 - Demande pour un classement Niv. E Futsal 4.
 - Ce gymnase est prévu pour le BASKET et le HAND.

La CDTIS transmet le dossier à la CRTIS pour classement en Niv.E Futsal 4, le 21 Janvier 2020.

1.5. : Classements officiels suite aux P.V de la C.F.T.I.S. PARIS F.F.F. 2019 2020.

- C.F.T.I.S. du Jeudi 19 Décembre 2019. PV N° 4.
- **AMILLY – Stade Georges CLERICEAU 3 Sye - NNI 45 040 01 03.**
La CFTIS prend connaissance des TEST IN SITU du 08 Novembre 2019.

La C.F.T.I.S. prononce le Classement de cette Installation en Niveau Niv. 5 Sye, jusqu'au 30 Septembre 2025.

1.5.2. : Notifications officielles C.R.T.I.S recues suite aux Courriers de la L.C.V.L. 2019 2020.

- **GIDY – Stade Charles FOUSSET N°1 Honneur - NNI 45 154 01 01.**
La CRTIS prend connaissance de la demande de Classement lors de sa réunion du 16 Janvier 2019.

La C.R.T.I.S. prononce le Classement de cette Installation en Niveau Niv. 5, jusqu'au 16 Janvier 2029.

- **GIDY – Stade Charles FOUSSET N°1 Honneur Eclairage - NNI 45 154 01 01.**
La CRTIS prend connaissance de la demande de Classement Eclairage lors de sa réunion du 16 Janvier 2019.

La C.R.T.I.S. confirme que l'éclairage est Classé en Niveau Niv. E 6 , jusqu'au 11 Juillet 2021.

- **Pithiviers – Stade Complexe Sportif Marcel PIQUEMAL N°1 Honneur - NNI 45 252 01 01.**
La CRTIS prend connaissance de la demande de Classement Eclairage, lors de sa réunion du 11 Juillet 2019.

La C.R.T.I.S. confirme que l'éclairage est Classé en Niveau Niv. E 5 , jusqu'au 11 Juillet 2021.

- **PITHIVIERS le VIEL – Stade Municipal N°2 Annexe 2 - NNI 45 253 01 02.**
La CRTIS prend connaissance de la demande de Classement Niv. Foot à 11. lors de sa réunion du 01 Octobre 2019.

La C.R.T.I.S. prononce le Classement de cette Installation en Niveau Foot à 11, jusqu'au 16 Septembre 2029.

- **PITHIVIERS le VIEL – Stade Municipal N°3 Annexe 3 - NNI 45 253 01 03.**
La CRTIS prend connaissance de la demande de Classement Niv. Foot à 11. lors de sa réunion du 01 Octobre 2019.

La C.R.T.I.S. prononce le Classement de cette Installation en Niveau Foot à 11, jusqu'au 16 Septembre 2029.

- **NEUVILLE aux BOIS – Stade de la PICHARDIERE N°1 Honneur - NNI 45 224 01 01.**
La CRTIS prend connaissance de la demande de Classement Niv.5.lors de sa réunion du 23 Septembre 2019.

La C.R.T.I.S. prononce le Classement de cette Installation en Niveau Niv. 5, jusqu'au 04 Avril 2028.

- **NEUVILLE aux BOIS – Stade de la PICHARDIERE N°2 Annexe 2 - NNI 45 224 01 02.**
La CRTIS prend connaissance de la demande de Classement Niv.Foot à 11. lors de sa réunion du 01 Octobre 2019.

La C.R.T.I.S. prononce le Classement de cette Installation en Niveau Niv.Foot à 11, jusqu'au 01 Juin 2027.

- **NEUVILLE aux BOIS – Stade de la PICHARDIERE N°3 Annexe 3 - NNI 45 224 01 03.**
La CRTIS prend connaissance de la demande de Classement Niv.Foot à 11. lors de sa réunion du 01 Octobre 2019.

La C.R.T.I.S. prononce le Classement de cette Installation en Niveau Niv.Foot à 11, jusqu'au 01 Juin 2027.

- **St JEAN de BRAYE – Stade du PETIT BOIS N°4 Annexe 4 Stabilisé - NNI 45 284 01 04.**
La CRTIS prend connaissance de la demande de Classement Niv.Foot à 11 S. lors de sa réunion du 01 Octobre 2019.

La C.R.T.I.S. prononce le Classement de cette Installation en Niveau Niv.Foot à 11 S., jusqu'au 22 Avril 2025.

- **St JEAN de BRAYE – Stade du PETIT BOIS N°1 Honneur Sye - NNI 45 284 01 01.**
La CRTIS prend connaissance de la demande de Classement Eclairage Niv. E 5. lors de sa réunion du 01 Octobre 2019.

La C.R.T.I.S. confirme le Classement de l'Eclairage en Niveau Niv. E 5, jusqu'au 19 Avril 2021.

- **ORMES – Stade des PLANTES N°1 Honneur - NNI 45 235 01 01.**
La CRTIS prend connaissance de la demande de Classement Niv.5. lors de sa réunion du 10 Décembre 2019.

La C.R.T.I.S. prononce le Classement de cette Installation en Niveau Niv. 5, jusqu'au 10 Décembre 2029.

- **CHALETTE sur LOING – Stade Gaston MAILLET N°1 Honneur - NNI 45 068 04 01.**
La CRTIS prend connaissance de la demande de Classement Niv.6. lors de sa réunion du 10 Décembre 2019.

La C.R.T.I.S. prononce le Classement de cette Installation en Niveau Niv. 6, jusqu'au 10 Décembre 2029.

- **POILLY LEZ GIEN – Stade Pierre AUDIGIER N°1 Honneur - NNI 45 254 01 01.**
La CRTIS prend connaissance de la demande de Classement Niv.6. lors de sa réunion du 10 Décembre 2019.

La C.R.T.I.S. prononce le Classement de cette Installation en Niveau Niv. 6, jusqu'au 10 Décembre 2029.

1.6.: Demande Dossiers FAFA –

Demande Préalable de Travaux Installations et Eclairages C.D.T.I.S.45.

Demande PREALABLE Eclairage 2020.

- **SANDILLON** - Stade Raymond LEVEAU N°1 Honneur – NNI 45 300 01 01
Club U.S. SANDILLON
- Demande de la Mairie pour Dossier Eclairage du Stade. Dossier FAFA ,
M. FOUCHE Benoit, Mairie de SANDILLON, Service des Finances.
- Visite le **Vendredi 10 Janvier 2020** à 14 H 00.
- Après avoir reçu le dossier de Demande Préalable pour un Eclairage existant, (Eclairage par LEDS),
- Après avis favorable de la C.D.T.I.S. 45, transmis dossier à la C.R.T.I.S. – L.C.V.L. pour transmission la L.F.A. et F.F.F. Demande de F.A.F.A..
- Transmis Dossier le 30 Janvier 2020.
- Demande de la C.R.T.I.S. pour Plan d'installation des pylones par rapport au terrain.
- Demande faite à la Mairie de SANDILLON.
- Reçu document de la Mairie et transmis à la C.R.T.I.S. – L.C.V.L. le 14 Février 2020.
- En attente de décisions pour ce dossier FAFA 2020 (non formulé à ce jour)

Demande renseignements de la LIGUE CENTRE VAL DE LOIRE.

- **Saint AY** - Stade Jacques MIALON N°1 Honneur – NNI 45 269 01 01
Club CHAINGY Saint AY
- Demande de la LIGUE L.C.V.L. pour Demande Avis Préalable de TRAVAUX signée et approuvée par la CDTIS 45 et CRTIS CENTRE. Dossier FAFA datant 2018,
- Demande du Mardi 10 Janvier 2020 par courriel.
- En attente des décisions de la F.F.F. Service FAFA, CFTIS, CRTIS.
- Reçu le 13 Février 2020, confirmation de Demande d'AVIS Préalable, validé par la C.D.T.I.S. , et la C.R.T.I.S.
- La C.D.T.I.S. va reconsulter la Mairie de St AY pour recueillir les documents demandés.
- Demande de la C.F.T.I.S. : en ATTENTE de l'Avis préalable favorable pour une « Installation sportive»(pas d'avis préalable formulé).
- La modification de l'aide proposée par la LIGUE considérant le coût estimatif des Travaux (12 894 €) et les modalités de financement en vigueur pour cette nature de projet (Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 20 000 €), soit une aide maximale de 2 500 €, au lieu de 3 300 €.
- Demande du 13 Février 2020, à voir avec le DISTRICT 45.

- **DONNERY** - Stade Hermine HEUZE N°1 Honneur – NNI 45 126 01 01
Club E.S.L.F. (Entente Sportive LOGES FORET FOOTBALL)
- Demande de la LIGUE L.C.V.L. pour 02 Dossiers FAFA approuvée par la CDTIS 45 et CRTIS CENTRE.
- Demande du Jeudi 13 Février 2020 par courriel.
- Dossier FAFA N° 21061180302 – 24 000 € - Vestiaires.
- Attestation de fin de travaux.
- R.I.B..
- Photos du réalisé .Rapport de la C.D.T.I.S. 45.
- L'état récapitulatif détaillé et Certifié des factures acquittées.
- Convention de mise à disposition des Installations entre Mairie, Club et les Instances.
- Notification du Niveau de classement de la C.R.T.I.S. - L.C.V.L.
-
- Dossier FAFA N° 21061180303 – 24 000 € - Club HOUSE.
- Attestation de fin de travaux.
- R.I.B.

- Photos du réalisé .Rapport de la C.D.T.I.S. 45.
- L'état récapitulatif détaillé et certifié des factures acquittées.
- Convention de mise à disposition des Installations entre Mairie, Club et les Instances.
- Notification du Niveau de classement de la C.R.T.I.S. - L.C.V.L .
- Ces documents doivent parvenir, avant le 30 Mars 2020 à la F.F.F. pour maintenir et confirmer cette aide.
- Dossier en cours par le DISTRICT 45 et la C.D.T.I.S.
- Visite de la C.D.T.I.S. 45 Le LUNDI 16 Mars 2020 à 14 H 00 à DONNERY.

1.7. : Visites programmées par la C.D.T.I.S. 45 – MARS – AVRIL – MAI 2020.

- En instance eu égard aux évènements actuels liés à la pandémie.

1.8. Visites à effectuées avant le 30 Juin 2019 par la C.D.T.I.S. 45 - 2019 – 2020

Contrôle établi à partir des documents transmis aux Membres d la C.D.T.I.S. 45.

La liste établie en suivant sera reprise par les Membres en établissant un calendrier pour des visites à effectuer après convocation des Communes et des Clubs utilisant ces installations.

Visites à programmer pour cette saison.

Secteur Centre, Nord, Ouest, Sud, LOIRET.

BAULE : Stade Municipal N° 1, N°2. NNI 45 024 01 01

COULMIERS : Stade Roger GUERIN N°1. NNI 45 090 01 01

BUCY St LIPHARD : Stade de la CANAUDIERRE N°1, N°2. NNI 45 059 0101 + Eclairage.

LA CHAPELLE St MESMIN : Stade Aurélien HATTON N° 1, N°2. NNI 45 075 0101

LAILLY en VAL : Stade Marcel MENEUX N°1. NNI 45 179 01 01

MAREAU aux PRES / Stade Municipal N° 1. NNI 45 196 01 01

CRAVANT : Stade Micle RENARD N°1. NNI 45 116 01 01

ORLEANS L'ILE ARRAULT : Stade Ile Arrault N° 1 Sye, N°2. NNI 45 234 04 01 **Eclairage**

SARAN : Stade des C.R.S. N°1. NNI 45 302 02 01

St CYR en VAL : Stade Fernand SAUGET – La PETITE MERIE N° 1, N°2, N°3. NNI 45 272 0101

LA FERTE St AUBIN : Stade Henri FAUQUET N° 1, N°2, N°3. NNI 45 146 01 01

St HILAIRE St MESMIN : Stade du PATIS N°1, N°2. NNI 45 282 01 01

OLIVET : Stade du COUASNON N°1. NNI 45 232 03 01 **Eclairage**

MENESTREAU en VILETTE : Stade Municipal. NNI 45 200 02 01. **A voir pour suppression .**

St JEAN de la RUELLE : Stade des JEUNES SOURDS N° 1. NNI 45 285 03 01

FEROLLES : Stade de l'AUBRAYE N°1. NNI 45 144 01 0

VIENNE EN VAL : Stade Municipal N°1 . NNI 45 335 0101, **A voir avec M. GASNIER pour validation Compétitions.**

SANDILLON : Stade Raymond LEVEAU N°1, N°2. NNI 45300 01 01

CHATEAUNEUF sur LOIRE : stade des TERRES du CHATEAU N° 1. NNI 45 082 02 01

SEMOY : Stade Roger PIANONIN°1, N°2, NNI 45 308 01 01

CHEVILLY : Complexe Sportif du PONT NOIR N°1. NNI 45 093 01 01

ARTENAY : Stade Municipal N°1. NNI 45 008 01 01

NEUVILLE AUX BOIS : Stade de la PICHARDIERE N°1, N°2, N°3. NNI 45 224 01 01 (**BUTS Hauteur**).

PITHIVIERS LE VIEIL : Stade Municipal N°1, N°2, N°3. 45 530 01 01 (**BUTS Hauteur**).

CHILLEURS aux BOIS : Stade Jean TRESSY N°1. NNI 45 095 01 01

BAZOUCHES les GALERANDES : Stade Municipal N°1. NNI 45 025 01 01

ASCOUX : Stade Constant PETIT N°1. NNI 45 010 01 01

SERMAISES : Stade Municipal N°1, N°2. NNI 45 310 01 01.

DRY : Stade Municipal N° 2, NNI 45 300 02 01. **A SUPPRIMER.**

Secteur OUEST et NORD, du LOIRET

MONTCRESSON : Stade Municipal N°1. NNI 45 212 01 01

PUISEAUX : Stade DUMESNIL GONDINET N°1, N°2. NNI 45 258 01 01

AUGERVILLE : Stade Maurice VEILLARD N°1, N°2. NNI 45 013 01 01

NIBELLE : Stade Intercommunal N°1. NNI 45 280 01 01

BOYNES : Complexe SPORTIF N°1. NNI 45 050 01 01

FERRIERES en GATINAIS : Stade Municipal N°1 . NNI 45 145 01 01

BELLEGARDE : Stade Yvon PLISSON N°1 . NNI 45 031 02 01

LADON : Stade René BROSSARD N°1, N°2. NNI 45 178 01 01

VIMORY : Stade Municipal N°1 . NNI 45 345 01 01

NEVOY : Stade Municipal N°1 . NNI 45 227 0101

CORBELLES : Stade du CHATEAU N°1 . NNI 45 103 01 01

CHUELLES : Stade Le CLOS ROUSSEAU N°1. NNI 45 097 01 01

CHATILLON sur LOIRE : Stade Municipal N°1 . NNI 45 087 01 01

NEVOY : Stade Municipal N°1. NNI 45 270 01 01

LA SELLE sur le BIED : Stade Municipal N°1 . NNI 45 307 01 01.

BEAUMONT du GATINAIS : Stade Municipal N°1. NNI 77 027 01 01.

BEAUNE LA ROLANDE : COMPLEXE SPORTIF Emile BERTRAND N°1 Sye, Eclairage.

CHALETTE sur LOING : Stade du LANCY N°1. NNI 45 068 05 01. **Supprimer**

CHEVILLON sur HUILLARD : Stade DE BEL AIR N°1. NNI 45 092 01 01.

GIEN : Stade Louis BOYER N°1 Honneur . NNI 45 155 01 01. Eclairage.

GIEN : Stade Louis BOYER N°2 Annexe . NNI 45 155 01 02. Eclairage.
LORRIS : Stade Municipal N° 1 Honneur . NNI 45 187 01 01. Eclairage.
NEUVY en SULLIAS : Stade Municipal N°1. NNI 45 226 01 01.

1.9. : Dossiers DIVERS

- Dossier Gymnase VOLTAIRE – LA SOURCE -Demande du Centre de FORMATION,
ORLEANS LOIRET FOOTBALL M. BEAUJOUAN Jérémy
- Dossier Eclairage DONJON OLIVET Terrain N°2
- Dossier Eclairage COUASNON OLIVET .
- Dossier Gymnase DONNERY, Demande de A.S.L.F. LOGES FORET.
- Dossier F.C.B.B.G. Demande Terrain Synthétique de M. VAILLANT Thierry.
- Dossier Jules LENORMAND , F.C.O. St J RUELLE, Réclamation Arbitre PROPRETE.
- Dossier Gymnase Céline BOTTET à GIEN, réclamation de CHANTEAU FUTSAL.
- Dossier NEUVILLE aux Bois, Courrier Club sur l'état ds terrains.
- Dossier Domaine de SOULAIRE, Ville d'ORLEANS, Class Niv Foot à 11 jusqu'au 07 Juillet 2025.
- Dossier SULLY, pour éventuellement Terrain Synthétique, Terrain Honneur . En Attente.
- Dossier VIENNE en VAL, pour Classement. ?
- Dossier LA CHAPELLES St MESMIN , Courrier des Arbitres d'une rencontre Arbitre Féminin, problème LOCAUX. ?
- Dossier A.S. CLERY pour Terrain Annexe 2, Classement Niv. 6 , seulement pour les JEUNES .
- Dossier St MARTIN sur OCRE, Lettre Mairie pour retirer le Classement du terrain dans **FOOT 2000**.
- Dossier St BRISSON sur LOIRE . Courrier de la Mairie pour retirer ci Classement le Terrain dans **FOOT 2000**.
-

Le Président de la Commission
Bernard JAHIER

Le Secrétaire de séance
José GOSSEC

Publié le 26/03/2020